



ACTE D'AUTORISATION

Modifications administratives d'une autorisation d'un produit dans une famille de produits biocides

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1. Le produit biocide:

Woodcare Combi Aqua (autres noms commerciaux: Embalit Combi, Technicide M Concentré) est autorisé conformément à l'article 34 du Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 25/03/2024.

Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les biocides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

§2. Les dispositions imposées par l'article 28, §5 de l'arrêté royal du 4 avril 2019 doivent figurer sur l'étiquette:

Parmi celles-ci, celles reprises ci-dessous seront reproduites telles qu'elles figurent dans le présent acte:

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation:

WoodchemEQ Limited
Unit 3D, New Mallow Road
IE T23 AT2P Cork
Numéro de téléphone: +353 21 421 7322 (du responsable de la mise sur le marché)

- Nom commercial du produit: Woodcare Combi Aqua
- Autres noms commerciaux: Embalit Combi, Technicide M Concentré
- Numéro d'autorisation: BE2019-0025-01-01
- Utilisateurs autorisés: Uniquement pour les professionnels



SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Direction générale Environnement
EUROSTATION ? BLOC II, Place Victor Horta 40 bte 15, B - 1060 Bruxelles

- But visé par l'emploi du produit:
 - o Insecticide
 - o Fongicide
- Forme sous laquelle le produit est présenté:
 - o ME - micro-émulsion
- Emballages autorisés: Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.
- Nom et teneur de chaque principe actif:

Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle (CAS 55406-53-6): 2.994 % Permethrine (CAS 52645-53-1): 3.155 % Propiconazole (CAS 60207-90-1): 9.075 %
--



- Substance préoccupante:

Alcohols, C9-11, ethoxylated (CAS 68439-46-3): 25 %

- Type de produit et usage en vue duquel le produit est autorisé :

8 Produits de protection du bois Exclusivement autorisé pour le traitement préventif et/ou curatif du bois en intérieur ou en extérieur.

- Date limite d'utilisation: Date de production + 2 ans
- Pictogrammes de danger, mention d'avertissement et mentions de danger selon CLP-SGH:

Code Pictogramme	Pictogramme
SGH05	
SGH07	



SGH08	
SGH09	

Mention d'avertissement: Danger

Code H	Description H	Spécification
H302	Nocif en cas d'ingestion	/
H317	Peut provoquer une allergie cutanée	/
H318	Provoque des lésions oculaires graves	/
H360D	Peut nuire au f?tus	La substance active propiconazole est classée comme toxique pour le système reproducteur cat. 1B d'après le 13ème ATP du règlement 1272/2008. Cependant, la classification du propiconazole n'est applicable qu'à partir du 1er mai 2020. Avant cette date, cette classification n'est pas juridiquement contraignante.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (larynx) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée	/
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	/

Code EUH	Description EUH
EUH208	Contient du 3-Iodo-2-Propynyl-N-Butyl Carbamate (IPBC), du Propiconazole, de la Permethrine et du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique



§3. Le contenu du mode d'emploi doit être conforme à ce qui est repris ci-dessous. Toutefois il n'y a pas d'obligation de reprendre toutes les applications.

- Mode d'emploi: Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.
- Organismes cibles :
 - o Basidiomycètes ? champignons lignivores
 - o *Hylotrupes bajulus*
 - o *Lyctus brunneus*
 - o Champignons décolorant le bois
 - o *Anobium punctatum*
 - o *Reticulitermes spp.*

§4. Fabricant du produit biocide et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant Woodcare Combi Aqua:
ENVIROQUEST GPT Ltd, GB
- Fabricant Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle (CAS 55406-53-6):
TROY CHEMICAL COMPANY BV, NL
- Fabricant Perméthrine (CAS 52645-53-1):
Caldic Denmark A/S (acting for Tagros Chemicals India Limited (India)) , DK
- Fabricant Propiconazole (CAS 60207-90-1):
JANSSEN PMP , BE

§5. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation du produit:

- L'information visé à l'article 17(1) du Règlement (CE) n° 1272/2008 doit être conforme aux dispositions de l'article 2 de l'AR du 7 septembre 2012.
- La fiche de données de sécurité telle que visée à l'article 31 du Règlement (CE) n° 1907/2006 doit être conforme aux dispositions de l'article 3 de l'AR du 7 septembre 2012.
- L'étiquette, la fiche de données de sécurité et la notice doivent être conformes aux données figurant sur cette autorisation et tombent sous la responsabilité du détenteur de l'autorisation.
- Le produit reste autorisé pour autant que les chiffres de vente soient déclarés conformément aux dispositions de l'article 31 de l'AR du 4/04/2019 et que la cotisation annuelle y afférente soit payée conformément à l'article 7 de l'AR du 13/11/2011.
- Pour rappel, la déclaration de votre produit au Centre Antipoisons est obligatoire



conformément à l'article 32 de l'AR du 4/04/2019. Pour plus d'information, veuillez consulter le site du Centre Antipoisons (www.poissoncentre.be).

- Conformément à l'article 47 du règlement (UE) nr 528/2012, le détenteur d'autorisation est dans l'obligation d'informer le service compétent immédiatement s'il s'avère que le produit biocide contient des substances qui sont officiellement reconnues comme perturbateurs endocriniens par l'ECHA (<https://echa.europa.eu/fr/ed-assessment>; <https://echa.europa.eu/candidate-list-table>; <https://circabc.europa.eu/w/browse/e379dc27-a2cc-46c2-8fbb-46c89d84b73d>).
- Ce produit fait partie de la famille de produits autorisée sous le nom Lignum Dual Purpose Product Family- Famille de produits avec le numéro d'autorisation BE2019-0025-00-00.
- Pour le produit existant WOODCARE COMBI AQUA autorisé au nom du détenteur d'autorisation PESTICIDES CONSULT EN SUPPLIES avec le numéro d'autorisation 3416B, les délais suivants de liquidation et d'utilisation des stocks sont accordés :
 - o Pour l'élimination ou pour le stockage et la mise sur le marché des stocks existants : 12/01/2020
 - o Pour l'utilisation des stocks existants : 12/07/2020
- Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.

§6. Classification du produit:

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-SGH:

Code H	Description H	Spécification
H302	Toxicité aiguë (oral) - catégorie 4	/
H317	Sensibilisation respiratoire ou cutanée - sensibilisants cutanés catégorie 1	/
H318	Lésion oculaire grave/irritation oculaire - catégorie 1	/
H360D	Toxicité pour le système reproductif - catégorie 1B	La substance active propiconazole est classée comme toxique pour le système reproducteur cat. 1B d'après le 13ème ATP du règlement 1272/2008. Cependant, la classification du propiconazole n'est applicable qu'à partir du 1er mai 2020. Avant cette date, cette classification n'est pas juridiquement contraignante.
H373	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) - catégorie 2 même danger)	/
H410	Toxicité chronique (milieu aquatique) - catégorie 1	/
H400	Toxicité aiguë (milieu aquatique) - catégorie 1	/



§7. Score du produit:

Conformément aux dispositions de l'article 7, §2 de l'AR du 13/11/2011 fixant les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits, le score suivant a été attribué au produit biocide en vue des calculs de la cotisation annuelle: 8,0

§8. Conditions particulières à l'(aux) usage(s):

- Circuit: circuit restreint

Conformément à l'article 35 de l'AR du 4 avril 2019 relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides, ce produit ne peut être mis à disposition sur le marché que par un vendeur qui est enregistré conformément à l'article 40 du même AR, et utilisé que par un utilisateur qui est enregistré conformément à l'article 41 du même AR.

Ils doivent, à tout moment, lorsqu'ils sont en possession de ce produit, satisfaire aux conditions indiquées dans ce paragraphe.

- Dérogation accordée:

Pas d'application

- Stockage et transport:

Toute activité doit être permise conformément aux dispositions réglementaires applicables	
Respect des	
1) dispositions légales et réglementaires régionales applicables; et	
2) conditions imposées, dans le permis d'environnement, par l'autorité délivrant le permis en matière de stockage et de transport des substances et produits dangereux.	

- Conditions d'usage:

Catégorie	Condition	Description	Norme EN
Respiration	Masque de protection complet	Tout masque respiratoire approuvé par une norme EN avec un filtre de type P3	
Yeux	Lunettes de protection	Lunettes de sécurité avec protection latérale et masque de protection intégrale du visage	EN 166:2001
Mains	Gants	Gants imperméables en caoutchouc ou en caoutchouc nitrile	EN 374-1:2003
Corps	Combinaison	Combinaison de protection de type 6 minimum	EN 13034:2005+A1:2009



SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Direction générale Environnement
EUROSTATION ? BLOC II, Place Victor Horta 40 bte 15, B - 1060 Bruxelles

Bruxelles,

Produit dans une famille de produits biocides le 12/07/2019

Modifications administratives d'une autorisation d'un produit dans une famille de produits biocides le

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,

Celhoofd cel biociden - Chef de cellule de la cellule biocides
Lucrece Louis

05/12/2019 16:29:24